

Des tarifications favorisent les véhicules sobres



VALENTIN LUNGENSTRASS, adjoint au maire chargé de la mobilité

Entre Saône et Rhône, l'exécutif écologiste arrivé au pouvoir en 2020 s'est très vite saisi de la question du stationnement. « Nous avons en tête deux objectifs majeurs : mieux partager l'espace public, faire baisser les émissions de CO₂ », rappelle Valentin Lungenstrass, adjoint au maire chargé de la mobilité. Après moult scénarios de grilles tarifaires ayant pour point commun de favoriser les véhicules légers et sobres, dont une partie de Lyonnais a encore besoin pour un usage régulier, trois ont été retenues. Elles s'appliquent depuis juin dernier. La refonte des tarifs se traduit notamment par une catégorie majorée pour les propriétaires d'une voiture essence ou diesel de plus de 1 525 kg, hybride rechargeable de plus de 1 900 kg et électrique de plus de 2 100 kg, qui paient 45 euros l'abonnement mensuel, contre 20 euros auparavant.

A l'inverse, les résidents dont le véhicule ne dépasse pas les 1 000 kg s'acquittent de 15 euros par mois pour le garer sur l'espace public. Une tarification sociale visant les familles dont le revenu est inférieur à 1 150 euros mensuels et/ou de plus de trois enfants a été créée en appui. Pour les visiteurs, le tarif passe de 1 à 3 euros de l'heure et de 35 à 80 euros les dix heures. Les professionnels de santé ou les artisans et d'autres ont, eux aussi, des prix réduits. Le premier bilan plaide pour une acceptation rapide de ce dispositif. « Environ un tiers des résidents bénéficie d'un tarif réduit. Parmi les professionnels, on note 300 abonnés de plus dans les rangs des artisans et plus de 100 chez les professionnels de santé », relève l'adjoint. Pas de bouleversement, en revanche, sur les recettes, alors que le périmètre payant a été étendu.

Contact

Hôtel de ville, 04.72.10.30.30.